



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11/04/2024

France 2030 : Lancement de l'appel à projets « Technologies innovantes des univers virtuels immersifs »

Lors de sa visite sur le salon Laval Virtual à Laval (Mayenne), Marina Ferrari, Secrétaire d'État en charge du Numérique, a dévoilé l'appel à projets intitulé « Technologies innovantes des univers virtuels immersifs ». Ce programme vise à catalyser le développement des technologies immersives de demain, dans le but de renforcer la souveraineté numérique et de soutenir la croissance des entreprises françaises.

Parmi les mutations très rapides du numérique, les usages immersifs, de la réalité virtuelle aux premiers métavers, créent des opportunités nouvelles de création de valeur dans différents secteurs de l'économie française.

Le rapport de la mission sur le développement des métavers¹ remis en 2022 a montré que **la France dispose de nombreux atouts pour conserver sa souveraineté industrielle et culturelle dans cette révolution technologique mais doit répondre d'abord à plusieurs défis :**

- Permettre aux entreprises françaises de développer des briques technologiques compétitives et souveraines (moteurs graphiques ou 3D, *cloud computing*, etc.) ;
- Constituer une véritable filière industrielle en accompagnant les entreprises les plus prometteuses ;
- Mieux diffuser les œuvres et contenus immersifs, en ligne et dans des lieux physiques ; afin de faire émerger un modèle économique pérenne.

Le présent appel à projets vise à répondre aux deux premiers défis, en étant centré sur les briques

¹ La [mission exploratoire sur le développement des métavers](#) a fait l'objet d'un rapport rédigé par Camille François, Adrien Basdevant et Rémi Ronfard et remis au Gouvernement le 24 octobre 2022.

technologiques et le soutien à l'émergence d'une filière structurée et championne du secteur sur des usages transverses en Europe et dans le monde.

Un appel à projets « Culture immersive et métavers » a quant à lui été lancé le 30 janvier dernier. Il est dédié à la production et la diffusion d'expériences immersives au service de la démocratisation culturelle.

L'appel à projet « Technologies innovantes des univers virtuels immersifs » en détails

L'immersif représente un atout économique important dans tous les domaines : les grandes filières industrielles telles que l'automobile ou l'aéronautique adoptent les technologies immersives de la conception pour le prototypage à la commercialisation des produits, qui permettent des gains de temps, de matériel et de productivité substantiels. En santé, la formation des praticiens, le diagnostic médical, les traitements de certaines pathologies peuvent également bénéficier des technologies immersives.

Afin de placer la France en tête des technologies immersives, le Gouvernement lance dans le cadre de France 2030 un appel à projets opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Cet appel à **projets « Technologies innovantes des univers virtuels immersifs » vise à prendre une longueur d'avance technologique dans le domaine**, en soutenant l'effort d'innovation sur des briques technologiques clefs concourant à l'accès aux univers immersifs et notamment :

- Des projets pour développer des solutions souveraines innovantes dans les équipements d'immersion et de leurs composants,
- Des projets visant à soutenir l'interopérabilité des systèmes afin de favoriser la capacité pour les utilisateurs de changer d'univers tout en conservant leurs données.

Cet appel à projets s'adresse aux entreprises de la filière immersive qui mènent des projets structurants de recherche, développement et innovation. A travers cet AAP, l'Etat se tient aux côtés des acteurs innovants pour les aider à franchir des seuils technologiques et passer à l'échelle, quels que soient les usages finaux. Cet appel à projets pourra être suivi d'une initiative en faveur de la structuration des offreurs technologiques de la chaîne de valeur autour de grands cas d'usages (industries, santé, formation, etc.).

En 2024 et 2025, les projets pourront être déposés lors de 3 relèves :

- 17/09/2024 à 12h00 (midi, heure de Paris)
- 07/01/2025 à 12h00 (midi, heure de Paris)
- 22/05/2025 à 12h00 (midi, heure de Paris)

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles ici : [Appels à projets et concours | Bpifrance](#)

Pour Marina Ferrari, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique « *L'émergence des univers virtuels immersifs est une opportunité pour l'économie française et nos entreprises technologiques peuvent se positionner afin de proposer des solutions de pointe, compétitives et souveraines. A l'heure où le secteur de l'immersif fait l'objet d'un intérêt croissant et d'investissements massifs, aussi bien de la part de grandes entreprises du numérique que de certains États, il est primordial de renforcer notre maîtrise de ces technologies en soutenant nos pépites innovantes afin d'assurer à notre pays un rôle clé dans la construction de ces univers.*»

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Marina Ferrari : 01 53 18 43 42 – presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance – presse@bpifrance.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir